

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIJOUX

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11
- en exercice :
- qui ont pris part à la délibération : 9
- +2 pouvoirs

Date de la convocation : 14.10.2022

Date d'affichage : 24.10.2022

Séance du 20.10.2022 01247.2022.10.80

L'an deux mil vingt DEUX, le 20 octobre à 19 heures

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Martine
VIALLET, Maire.*

Présents : VIALLET M. JUHEN S. LEGAY S. C. GROSGURIN. MC
COUTURIER. JF JOLY. M. VUILLERMOZ. D. JULLIARD. E. LEE
Absents excusés : P. ECAILLE a donné pouvoir à Michaël
VUILLERMOZ J. GRANDCLEMENT a donné pouvoir à
Dominique JULLIARD

Monsieur Jean-François JOLY a été élu Secrétaire de séance,
conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET : Délibération portant modification du tableau des emplois et des effectifs
2022/2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Le conseil municipal à l'unanimité ou à la majorité, après en avoir délibéré, décide :

- De modifier le tableau des emplois à compter du 01.01.2023 comme suit,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Service	Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
MAIRIE	ADMINISTRATIVE	REDACTEUR PRINCIPAL	SMCR	35H		X	
	ADMINISTRATIVE	A ou B	CHARGE DE MISSIONS	35H	CDD		X
MAIRIE ET AGENCE POSTALE	ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF	INSTRUCTEUR urbanisme et autres, agence postale	35H		X	
ECOLE	MEDICO SOCIALE	ATSEM	ATSEM	35H		X	
	TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE POLYVALENT annualisé	Surveillance cantine Ménage	17h30	CDD	X	
		ADJOINT TECHNIQUE POLYVALENT annualisé	Conducteur de bus Cantine Ménage	22h	CDD	X	
TECHNIQUE	TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	POLYVALENT	35H	CDD	X	
		ADJOINT TECHNIQUE	POLYVALENT	35H	CDD	X	
TOTAL				3	5	8	

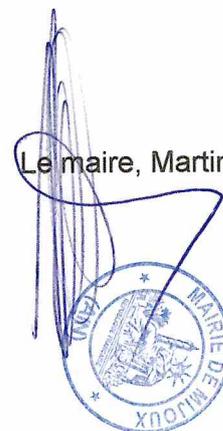
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9+2 pouvoirs

Délibération 01247.2022.10.80

P. ECAILLE a donné pouvoir à M. VUILLERMOZ

J. GRANDCLEMENT a donné pouvoir à D. JULLIARD

Le maire, Martine VIALLET



Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le

Et de la publication, le